

MAIRIE DE TREMBLECOURT

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 mars 2017

Présents : CHRETIEN Bernard ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle ; PATARD Frédéric.

Etait excusée : CHRETIEN Béatrice (procuration à Marie-Jeanne Chrétien)

Etai(en)t absent(s) : /

Le compte-rendu du précédent conseil (20 janvier 2017) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

M. Jérôme MICHEL est nommé secrétaire de séance.

1. (Délibération 05/17) Comptes administratifs 2016 de la commune et du service de l'eau

Madame CHRETIEN prend la parole et présente successivement les dépenses et les recettes de chaque section (investissement et fonctionnement), de la commune et du service de l'eau. Hors présence du maire et sous la présidence de M. Etienne JEMPF, premier adjoint, le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif communal 2016 et celui du service de l'eau 2016.
- vote le Compte Administratif communal et de l'eau de l'exercice 2016
- et arrête ainsi les comptes :

COMMUNE

Investissement

Dépenses	Prévus :	101 875.31
	Réalisé :	22 885.83
	Reste à réaliser :	20 300.00
Recettes	Prévus :	101 875.31
	Réalisé :	20 129.49
	Reste à réaliser :	6 000.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	249 018.64
	Réalisé :	119 729.10
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	249 018.64
	Réalisé :	123 528.43
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 2 756.34
Fonctionnement :	3 799.33
Résultat global :	1 042.99

EAU

Investissement

Dépenses	Prévus :	9 902.16
	Réalisé :	2 566.82
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	11 278.36
	Réalisé :	7 180.56
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	40 759.60
	Réalisé :	31 523.20
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	40 759.60
	Réalisé :	29 634.78
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 613.74
Fonctionnement :	- 1 618.42
Résultat global :	2 995.32

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 06/17) Comptes de gestion 2016 - Commune et service de l'eau

Le maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le trésorier général à la clôture de l'exercice 2016. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 07/17) Affectation du résultat 2016 au BP 2017 Commune

L'affectation du résultat 2016 au BP 2017 pour la commune se présente ainsi :

o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016	3 799.33 €
Report de l'exercice précédent 2015	128 352.34 €
Résultat de fonctionnement cumulé	132 151.67 €
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2016	-2 756.34 €
Report de solde précédent 2015	24 583.10 €
Solde d'exécution cumulé	21 826.76 €
Restes à réaliser - Dépenses	20 300.00 €
Restes à réaliser - Recettes	6 000.00 €
Restes à réaliser - SOLDES	-14 300.00 €
o Solde cumulé au 31/12/2016	
Excédent de la section de fonctionnement	132 151.67 €
Excédent de la section d'investissement	21 826.76 €
TOTAL	145 435.44 €

D'où un excédent de la section d'Investissement après reprise des restes à réaliser de 7 526.76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2017, le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

✚ Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » : 21 826.76 €
✚ Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 132 151.67 €



Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 08/17) Affectation du résultat 2016 au BP 2017 Eau

L'affectation du résultat 2016 au BP 2017 pour l'eau se présente ainsi :

o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016	- 1 618.42 €
Report de l'exercice précédent 2015	7 685.98 €
Résultat de fonctionnement cumulé	6 067.45 €
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2016	4 613.74 €
Report de solde précédent 2015	4 097.80 €
Solde d'exécution cumulé	8 711.54 €
Restes à réaliser - Dépenses	0 €
Restes à réaliser - Recettes	0 €
Restes à réaliser - SOLDES	0 €
o Solde cumulé au 31/12/2016	
Excédent de la section de fonctionnement	6 067.56 €
Excédent de la section d'investissement	8 711.54 €
TOTAL	14 779.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2017, le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

 Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » :	8 711.54 €
 Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	6 067.56 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 09/17) Vote des taux de taxes locales 2017

Le Maire fait remarquer aux conseillers la baisse des recettes de la commune depuis quelques années et propose de légèrement augmenter les taux de taxes locales afin de conserver des ressources suffisantes. Il est proposé d'augmenter la recette de 1000€ environ, soit une variation de 5% de chaque taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et non bâti.

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation :	8,57 %
- Taxe foncier bâti :	9,48 %
- Taxe foncier non bâti :	17,94 %

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 10/17) Révision des charges locatives des appartements communaux 2017

Le maire expose au conseil le besoin de réviser le montant des charges locatives provisionnées sur les deux appartements communaux pour prendre en compte la taxe d'ordures ménagères. En effet cette taxe est désormais réglée par la commune par l'intermédiaire de l'avis de taxe foncière, alors que jusqu'en 2015 les locataires recevaient directement leur facture. Cette charge supplémentaire se situe autour de 100 à 130 €.

De plus les régularisations de charges font état de sommes à régler en supplément chaque année.

Actuellement l'acompte mensualisé est de 100€. (Délibéré en 2014)

Le maire propose de passer à 120 € / mois l'acompte de charge locative.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter, pour les deux appartements et à compter du 01/01/2017, les charges locatives se rapportant :

- à l'entretien des parties communes,
- à la révision annuelle obligatoire de la chaudière,
- à la consommation de gaz pour le chauffage des appartements,
- à la TEOMI,

et fixe le montant de l'acompte de mensualisation à 120 euros par mois.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. (Délibération 11/17) Régularisation des charges des appartements communaux 2016

Comme expliqué pour la délibération précédente, la commune a réglé en 2016 sur l'avis de taxe foncière la TEOMI des locataires.

Le maire propose aux conseillers de facturer cette TEOMI 2016 aux 2 locataires lors de la régularisation des charges pour l'année 2016 en cours d'élaboration.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8. (Délibération 12/17) Contrat CAE d'agent de médiathèque

Le conseil municipal décide de créer un nouveau contrat CAE pour le poste d'agent de médiathèque pour une durée hebdo de 20 heures, à compter du 1^{er} mars 2017.

La rémunération est basée sur le SMIC horaire. Le conseil charge le maire de passer une convention avec Pôle Emploi pour la création du CAE et de procéder au recrutement.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9. (Délibération 13/17) Programme d'action ONF 2017

L'office National des Forêts propose au conseil municipal le nettoyage de régénération (jeune peuplement) et la maintenance mécanisée dans les parcelles 3t à 7t.

Le montant estimé est de 4 300 € HT.

Des travaux ont déjà été fait en 2016, qui ont été réglés sur l'exercice 2017.

A 9 voix contre le conseil refuse le programme d'action 2017 proposé par l'ONF et reporte les travaux à une année ultérieure.

10. (Délibération 14/17) Reprise de la procédure « Passage du POS en PLU » par la Communauté de Communes des Terres Toulaises

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Terres Toulaises est compétente en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu. L'exercice de cette compétence couvre l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ainsi que la gestion des documents d'urbanisme existants sur le territoire des communes membres.

Les procédures en cours se poursuivront sous l'autorité juridique de la Communauté de Communes. Chaque commune continue de travailler avec son bureau d'études, sous les formes qu'elle décide, et finalise son document. La Communauté prendra les délibérations et mesures administratives nécessaires à la finalisation de cette procédure. L'enquête publique n'aura lieu qu'à l'échelle communale concernée.

La commune de Tremblecourt doit faire part de son accord pour que la CC2T poursuive sa procédure en cours. Par effet, la CC2T se substituera de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3

11. Questions diverses et informations :

- Tenue des scrutins électoraux (Présidentielles : 23 avril et 7 mai) (Législatives : 11 et 18 juin 2017) de 8h00 à 19h00
- Un conseiller indique qu'il a repéré un problème de fuite de gouttière sur le toit de l'église côté cimetière

La séance est levée à 22 h30

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien